

Bulletin inscription

ARS - SPECTACLES

BROCANTE VIDE GRENIER du mercredi 5 août 2026

SUR LA PLACE CARNOT autour de L'EGLISE D'ARS EN RE

Rendez-vous de 6 heures à 7 h 45 pour installer votre stand

(Prière d'attendre le placier avant votre installation)

PARTICULIER¹

PROFESSIONNEL¹

NOM :

(ou raison sociale pour les professionnels)

Prénom :

Adresse :

..... **Téléphone :**

E-mail :

TARIFS 2026

Particulier (5 ml max) : **ML X 5.00 € le ML = Total :**€uros

Professionnel (6 ml max) : **ML X 8.00 € le ML = Total :**€uros

L'inscription sera prise en compte à réception du présent bulletin et du règlement signés, auxquels seront joints :

- pour les particuliers, la photocopie de la carte d'identité.
- pour les professionnels, photocopie du KBIS ou du registre du commerce.
- le règlement par chèque, à l'ordre « Association ARS-SPECTACLES »

Les identités déclarées devront être présentes sur le stand.

Les dossiers incomplets ne seront pas retenus

- l'annulation sera possible jusqu'au 22/07/2026

Fait à **Le**

Signature

Inscription à retourner par courrier postal à :

ARS-SPECTACLES

5 venelles des Aubépins

17590 ARS en RE

1 - rayer la mention inutile

Je soussigné(e) _____

1. M'engage à ne pas stationner la veille sur le lieu de la Brocante-Vide Grenier et à attendre le placier pour m'installer. Les véhicules ne sont pas autorisés sur le site. Parking possible face au U-Express ou le port.
2. M'engage à m'installer sur la zone dédiée à mon statut. **Professionnels et particuliers exposeront ensemble.**
3. M'engage à avoir déballé totalement mon stand au plus tard à 7h45 sinon mon emplacement sera réattribué et non remboursé.
4. M'engage à ne pas installer un autre type d'activité ou de produits que ceux initialement déclarés dans ce bulletin d'inscription.
5. M'engage à n'effectuer aucun branchement de fluide (eau, électricité) sur le domaine public sans autorisation officielle.
6. M'engage à ne pas déborder du périmètre qui m'a été attribué et à respecter le tracé au sol en particulier celui des couloirs de sécurité. (Ces points seront scrupuleusement contrôlés par les services habilités).
7. M'engage à ne pas laisser mes parasols et auvents dépasser le traçage des couloirs de sécurité pour le passage des véhicules de secours ou d'incendie, (plusieurs passages dans la journée).
8. **M'engage à laisser mon emplacement propre** et à ne pas abandonner sur la voie publique des objets, des cartons et des liquides polluants ou dangereux (piles, huiles, peintures, acides, matières très inflammables par nature, verres, etc...).
9. M'engage à libérer impérativement mon emplacement à partir de 19h00 et à quitter le périmètre du marché au plus tard à 20h00.
10. **M'engage à ne pas vendre d'objets neufs.**

Pour les particuliers :

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant,
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du code de commerce)
- **Ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile** (Article R321-9 du Code Pénal)

Pour les professionnels :

Déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L310-2 du Code du Commerce,
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (article 321-7 du Code Pénal).

Fait à : Le / / 2026

SIGNATURE précédée de « **Bon pour accord** » :